

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PLESSISVILLE
MRC DE L'ÉRABLE

PROJET RÈGLEMENT

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 024-25 RELATIF À LA CIRCULATION DES VÉHICULES LOURDS ET DES VÉHICULES OUTILS AFIN DE PERMETTRE L'ACCÈS SUR UNE PARTIE DE LA ROUTE KELLY, DE LA ROUTE 116 JUSQU'AU RANG 5 ET 6 EST

LE LUNDI, _____ jour du mois de juillet deux mille vingt-six, à une séance ordinaire du conseil de la Ville de Plessisville, tenue à l'hôtel de ville de Plessisville, à laquelle étaient présents les membres du conseil :

Jonathan Dubois, Rémi Brassard, Joanie Bédard, Valérie Desrochers, Catherine Côté et Christine Gingras;

Formant quorum avec et sous la présidence de la maire, monsieur Marc Morin.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné par _____, conseil____, et qu'un projet de règlement a été présenté à la séance ordinaire du 22 juin 2026;

À CES CAUSES, le conseil de la Ville de Plessisville ordonne et statue ainsi qu'il suit, savoir :

Article 1.- *[Modification de l'article 2]* L'article 2 du *Règlement 024-25 Relatif à la circulation des véhicules lourds et des véhicules-outils*, adopté le 2 septembre 2025, est modifié, par le remplacement au paragraphe 16) *Sur la route Kelly*, des mots « en entier » par les mots « de la route 116 jusqu'au rang 5 et 6 Est » :

Article 2.- *[Modification de l'annexe A]* L'annexe A de ce règlement est remplacée par celle jointe aux présentes sous la cote « Annexe A ».

Article 4.- *[Entrée en vigueur]* Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

Donné à Plessisville, ce ____^e jour
du mois de juillet 2026

La greffière,

Le maire,

ME GENEVIÈVE FERLAND LAMONTAGNE

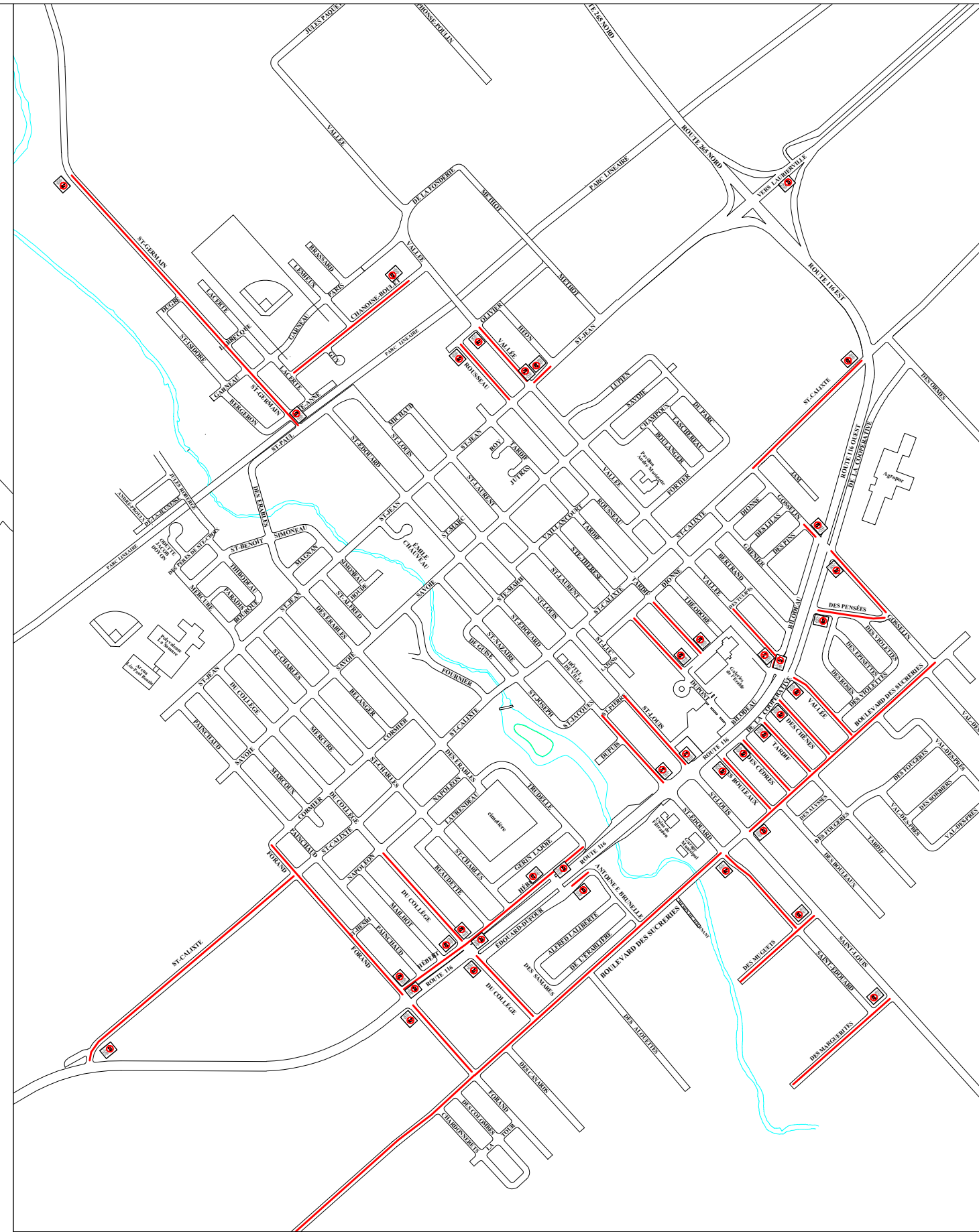
MARC MORIN

NOTRE-DAME-DE-LOURDE

LAURIERVILLE

PRINCEVILLE

STE-SOPHIE



ANNEXE A
PLAN DES CHEMINS INTERDITS À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES OUTILS
VILLE DE PLESSISVILLE

LÉGENDE
 — CAMIONNAGE INTERDIT SAUF LIVRAISON LOCALE